



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 29 juin à 18 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, bureaux du SIAPBE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 24/06/2021.

Présents : Titulaires (9) : MM. PYCK, ANTY, FRAISSE, LESUEUR, Mme MARTEAU, MM. WEBER KASSE, DUHAMEL, BOURCIGAU

Absents excusés pouvoir (1) : Mme LEGRAND pouvoir à Mme PIALOT

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : (0)

2021 – 11 – 121 EME – EXPLOITATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE PERSAN – ANALYSE DES OFFRES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle au comité que le marché d'exploitation et d'entretien de la station d'épuration arrive à expiration le 16 septembre 2021 et doit être relancé.

Conformément au code de la commande publique, le marché est passé en lots séparés permettant l'identification de prestations distinctes :

Lot	Désignation
1	Exploitation et Maintenance de la STEP de Persan
2	Transport et traitement des sous-produits d'épuration de la STEP de Persan
3	Vérifications périodiques réglementaires

En vertu de l'article L.1212-1 le pouvoir adjudicateur réalise cet achat en tant qu'entité adjudicatrice.

Pour les lots 1 et 2, la consultation est passée selon une Procédure d'Appel d'Offre Ouvert conformément aux articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-2 1° et suivants du Code de la Commande Publique (C.C.P.).

Pour le lot 3, la consultation est passée selon une Procédure Adaptée conformément aux articles L.2123-1 1° et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique (C.C.P.).

L'Avis initial d'Appel Public à la Concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE le 4 mai 2021 et sur le profil d'acheteur du SIAPBE : MARCHES SECURISES le 5 mai 2021. La date limite de réception des offres a été fixée au 7 juin 2021 à 12h00.

Une seule candidature a été reçue pour chaque lot :

Lot	Candidats	Date de réception
1	Groupement conjoint et solidaire SOGEA ILE DE FRANCE (Mandataire) - STPE	lundi 07 juin 2021 - 08:52:58
2	Groupement conjoint et solidaire BUTIN SEDIC (Mandataire) - SANET	lundi 07 juin 2021 - 07:28:42 + copie de sauvegarde lundi 7 juin à 10h
3	APAVE PARISIENNE	vendredi 04 juin 2021 - 14:00:15 vendredi 04 juin 2021 - 14:11:25 lundi 07 juin 2021 - 08:36:32

Après analyse par la commission d'appel d'offres selon les critères du règlement de consultation, les candidatures suivantes sont retenues :

Lot	Candidats	Note candidature /100	Note candidature > 60 ?	Ouverture des offres techniques
1	Groupement conjoint et solidaire SOGEA ILE DE FRANCE (Mandataire) - STPE	79	Oui	Oui
2	Groupement conjoint et solidaire BUTIN SEDIC (Mandataire) - SANET	61	Oui	Oui
3	APAVE PARISIENNE	72	Oui	Oui

Les offres reçues sont les suivantes :

Lots	Candidats	Offres	
		Montant HT	Montant TTC
1	SOGEA ILE DE FRANCE - STPE	857 191,10 €	942 910,21 €
2	BUTIN SEDIC - SANET	134 475,00 €	147 922,50 €
3	APAVE Parisienne	11 960,00 €	13 156,00 €

Après analyse par la commission d'appel d'offres selon les critères du règlement de consultation, les candidats ont obtenu les notes suivantes :

Lots	Candidats	Note /100
1	SOGEA ILE DE FRANCE - STPE	89
2	BUTIN SEDIC - SANET	73
3	APAVE Parisienne	91

Conformément au règlement de consultation, les offres de prix sont pondérées aux notes techniques.

Lots	Candidats	Offres pondérées TTC	Offres	
			Montant HT	Montant TTC
1	SOGEA ILE DE FRANCE - STPE	1 009 539,84 €	857 191,10 €	942 910,21 €
2	BUTIN SEDIC SANET	172 806,66 €	134 475,00 €	147 922,50 €
3	APAVE Parisienne	13 156,00 €	11 960,00 €	13 156,00 €
		Total	1 003 626,10 €	1 105 184,71 €

Le Comité Syndical,

Après l'exposé qui précède,

Délibère et décide à l'**UNANIMITE**

- de retenir le classement proposé par la commission d'appel d'offre ;
- de confier les différents lots aux entreprises proposées par la commission d'appel d'offre ;
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer lesdits marchés et les avenants éventuels et à les notifier aux différentes entreprises ;
- d'en accepter les montants de :
 - 942 910,21 € TTC pour le lot 1
 - 147 922,50 € TTC pour le lot 2
 - 13 156,00 € TTC pour le lot 3
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021 et suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Les membres présents ont signé pour copie conforme